



Avignon, le 27 août 2012

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
de lycée professionnel public et privé

Mesdames et Messieurs  
Les directeurs  
de C.F.A. public et privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE DE  
VAUCLUSE

POLE ACADEMIQUE DES  
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par

**Christine MERCIER**

Téléphone

04 90 27 76 77

Mél

christine.mercier

@ac-aix-marseille.fr

**Patrick MOSCA**

Téléphone

04 90 27 76 92

Mél

patrick.mosca

@ac-aix-marseille.fr

Fax

04 90 27 76 38

49 rue Thiers  
84077 Avignon

**Objet** : Bourses nationales pour les élèves inscrits dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)- **Année scolaire 2012-2013**

**Réf** : Décret n°2010-1780 du 31 décembre 2010  
Circulaire DGESCO B1-3 n°2012-0281

**P.J** : Dossier « campagne bourse de lycée 2012/2013 » (A3 recto/verso)  
Liste des pièces justificatives à fournir  
Fiche d'auto-évaluation 2012/2013  
Accusé de réception de dossier  
Bordereau d'envoi des dossiers

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les instructions relatives à la mise en place de la **campagne spécifique** de bourse de lycée concernant les élèves scolarisés dans les classes de DIMA des centres de formation d'apprentis (C.F.A.) et des lycées d'enseignement professionnel pour l'année scolaire 2012/2013.

Cette campagne concerne **uniquement** les élèves qui suivent une formation en alternance, sous statut scolaire, en centre de formation d'apprentis ou en lycée professionnel, et ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans cette formation.

Les demandes de bourse présentées par les familles d'élèves inscrits en DIMA devront être déposées auprès des CFA et LP (publics ou privés) et envoyées pour traitement au pôle académique des bourses nationales.

## **CONSTITUTION DES DOSSIERS**

Vous voudrez bien utiliser l'exemplaire joint à la présente note que vous reproduirez au format A3 recto/verso.

Vous noterez **obligatoirement** :

- le numéro INE- identifiant de l'élève- (page 1).Ce numéro propre à chaque élève, a été généré au début de sa scolarité. Vous ne devez en aucun cas recréer un nouvel identifiant.
- la date de dépôt de dossier dans l'établissement (page 1)
- la situation de l'année 2011/2012 (page 2)
- l'établissement actuel, la classe (page 2)
- les numéros RNE des établissements (page 2)

Vous voudrez bien joindre à chaque dossier à remettre aux familles :

- la liste des pièces justificatives à fournir
- la fiche d'auto-évaluation 2012/2013

Je vous demande de veiller à ce que tous les élèves concernés, susceptibles d'être boursiers dans le cadre de cette campagne, soient en mesure de déposer un dossier dans les délais requis et **au plus tard le 30 septembre 2012.**

Je vous invite plus particulièrement à accompagner les familles qui ont des difficultés dans les démarches administratives.

### **SIGNALE :**

Afin d'éviter tout litige avec les familles qui affirment ne pas avoir eu l'information de votre part, vous voudrez bien leur remettre un accusé de réception. Vous trouverez à cet effet un modèle joint.

## **CALENDRIER**

Les dossiers seront transmis accompagnés d'un bordereau d'envoi récapitulatif **au plus tard le 5 octobre 2012.**

## **SPECIFICITE SCOLAIRE DE CE DISPOSITIF**

Les élèves, bien qu'inscrits en DIMA dans un centre de formation d'apprentis ou un lycée professionnel, conservent toutefois une place en collège tout au long de l'année.

Le décret n°2010-1780 prévoit en effet que ces élèves peuvent à tout moment intégrer le dispositif ou au contraire choisir de retourner en collège.

Je vous demande de bien vouloir me signaler toute entrée ou sortie de ces élèves du dispositif afin que les familles puissent conserver le droit à bourse (de lycée ou de collège selon le cas).

Je vous remercie vivement pour votre coopération.

**Bernard LELOUCH**



ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



## Demande de bourse nationale de lycée

### 2 - Renseignements relatifs à la scolarité

#### Etablissement fréquenté au moment de la demande de bourse

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (N° établissement fréquenté)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Classe actuelle de l'élève : \_\_\_\_\_

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (MEF-classe : libellé court)

#### Etablissement d'accueil envisagé

Est-ce un établissement : Public  Privé

L'élève sera-t-il : externe  demi-pensionnaire  interne

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (N° établissement d'accueil)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Classe souhaitée : merci de répondre le plus précisément possible à cette question en donnant le type de formation et l'option spécifique choisie (exemple 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, 1<sup>ère</sup> STI, CAP cuisine 1<sup>ère</sup> année, BAC PRO 3 ANS 2<sup>ème</sup> année...) :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (MEF-classe : libellé court)

## Demande de bourse nationale de lycée

### 3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Les éléments de cette rubrique vont permettre au service des bourses de déterminer de manière précise vos charges en fonction de l'année prise en compte pour vos revenus.

#### Les enfants à votre charge

Merci de remplir ce tableau en y indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge <i>(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)</i>	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOUSIER	
			Oui	Non

#### Renseignements concernant votre foyer

Merci de cocher les cases qui correspondent à votre situation :

- Vous avez chez vous un ou plusieurs de vos ascendants à charge atteint(s) d'un handicap ou d'une maladie grave nombre |\_\_|
- Vous avez chez vous un(des) enfant(s) en situation de handicap n'ayant pas droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) nombre |\_\_|
- Un (ou les deux) conjoint(s) du foyer est(sont) en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée nombre |\_\_|
- Un (ou les deux) conjoint(s) du foyer perçoit(perçoivent) une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerce(nt) pas d'activité professionnelle nombre |\_\_|
- Vous avez tous les deux une activité professionnelle (salarié, gérant, indemnisation chômage...) **si un seul des deux parents a une activité professionnelle, ne pas cocher.**
- Vous vivez seul(e) avec votre(vos) enfant(s).
- L'enfant pour lequel est demandé la bourse est pupille de la nation ou enfant d'agent public tué ou blessé en service et bénéficiant d'une protection particulière.

Charges et ressources (Cadre réservé à l'administration)											
Nombre d'enfants	ENF	ASC	INF	LM-AH	2ACP	PM	PN	2 <sup>ème</sup> cycle	Total	Ressources	
_	_		_						_	_ _ _ _ _ _ _	

#### Votre situation financière ou familiale a changé depuis le 1er janvier de l'année dernière

Si votre situation a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière et que cela a entraîné une diminution de vos ressources par rapport aux années précédentes (divorce, chômage, décès...), merci de le signaler :

---



---



---



## Demande de bourse nationale de lycée

### 4 - Pièces à joindre à votre dossier

#### Dans tous les cas :

- une photocopie complète de votre avis d'imposition sur le revenu
- une attestation de prestations de la CAF indiquant les personnes à charge de votre foyer

Selon votre situation	Pièces à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	La copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée
Si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s)	Une déclaration sur l'honneur indiquant la situation de la famille
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est en résidence alternée	L'avis d'imposition sur le revenu de chacun des parents
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille
Si un ascendant atteint d'un handicap ou d'une maladie grave vit chez vous	Une attestation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) précisant le taux de handicap. Pour maladie grave, un certificat médical attestant d'une Affection de Longue Durée (liste ALD30-31-32 du code de la sécurité sociale)
Si un de vos enfants atteint d'un handicap permanent, n'ayant pas droit à l'AEEH, vit chez vous	Une attestation de la MDPH précisant le taux de handicap (AEEH : allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé)
Si l'un des conjoints est en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	Copie de l'arrêt de travail ou attestation de l'organisme de sécurité sociale
Si l'un des conjoints perçoit une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerce pas d'activité professionnelle	Attestation de pension d'invalidité ou attestation de la MDPH
Si vous êtes au chômage depuis le 1er janvier de l'année dernière	L'avis de décision du pôle emploi précisant le montant journalier alloué, ainsi que le dernier avis de paiement
Si vous avez repris une activité professionnelle depuis le 1er janvier de l'année dernière	Les copies des trois bulletins de salaire qui suivent la reprise d'activité

### 5 - Engagement de la famille

**Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)**

Je soussigné(e) le père  ou la mère  ou le (la) représentant(e) de l'enfant

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

**Date et signature :**

*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juil let 1968, article 22).*

*La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.*

#### Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

**OBSERVATIONS EVENTUELLES :**

**Signature du chef d'établissement  
& timbre de l'établissement :**

DATE : | | | | | | | | | |

**Pièces justificatives à fournir (précisions importantes)  
CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE- DIMA  
Année scolaire 2012/2013**

**DANS TOUS LES CAS :**

- Copie **en intégralité** de « l'AVIS D'IMPOSITION(ou de NON IMPOSITION) 2011 sur les revenus de l'année 2010 », adressé par les services fiscaux.
- **Si mariage en 2010 :**
  - avis fiscal de **Mr seul** avant mariage + **Mme seule** avant mariage + **Mr et Mme** après mariage
- **Si divorce en 2010 :**
  - avis d'imposition **Mr et Mme** avant divorce + **Mr seul ou Mme seule** après divorce
- **Si décès de l'un des deux parents en 2010 :**
  - avis d'imposition commun **Mr et Mme + Mr seul ou Mme seule**
  - copie de l'acte de décès
- **En situation de concubinage :** copie **en intégralité** de « l'AVIS D'IMPOSITION(ou de NON IMPOSITION) 2011 sur les revenus de l'année 2010 », du concubin/ de la concubine.
- En situation de **garde alternée** déclarée **fiscalement par le père et la mère** : copie en intégralité de « l'AVIS D'IMPOSITION(ou de NON IMPOSITION) 2011 sur les revenus de l'année 2010 », **des deux parents** (conformément aux instructions ministérielles).
- Copie d'une notification **récente** des droits et paiements, délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (ou par la Mutualité Sociale Agricole pour les agriculteurs)

**CAS PARTICULIERS :**

En fonction de votre situation, vous reportez obligatoirement à la rubrique 4 – Pièces à joindre à votre dossier de la demande de bourse nationale de lycée.

TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE A L'ETUDE DU DOSSIER, POURRA ÊTRE DEMANDE PAR MES SERVICES.

Un accusé de réception doit vous être remis par l'établissement lors du dépôt du dossier. Veuillez impérativement le conserver. En l'absence de celui-ci, aucune réclamation ne pourra être acceptée.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



ACCUSE DE RECEPTION

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE-DIMA

DE DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND  
DEGRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2012 – 2013

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu le .....

le dossier de demande de bourse de lycée en faveur de l'élève :

NOM – Prénom : .....

Classe : .....

A ....., le .....

Cachet de l'établissement

Le chef d'établissement

### Informations importantes à l'attention de la famille

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par le service académique.  
Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

La décision d'attribution ou de refus vous sera notifiée par le service académique des bourses.

En cas d'acceptation, le paiement de la bourse sera effectuée trimestriellement.





**FICHE D'AUTO – EVALUATION destinée  
aux familles  
Année scolaire 2012-2013**

**Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef de l'établissement fréquenté par votre enfant.**

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la **situation de la famille, exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

**SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :**

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

**Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes,  
entourez le nombre de points correspondant à votre situation**

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2012 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)	<b>2</b>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	<b>1</b>
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle	<b>1</b>
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	<b>1</b>
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	<b>1</b>
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	<b>1</b>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	<b>2</b>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	<b>3</b>

**Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :**

**RESSOURCES DE LA FAMILLE :**

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2010.

**REVENU FISCAL DE REFERENCE :** €

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

**Barème définitif pour 2012-2013.(arrêté du 6 juillet 2012)**

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>11 630</b>	<b>12 922</b>	<b>14 214</b>	<b>15 506</b>	<b>16 799</b>	<b>18 091</b>	<b>19 383</b>	<b>20 675</b>	<b>21 967</b>	<b>23 260</b>	<b>24 552</b>

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>25 844</b>	<b>27 136</b>	<b>28 428</b>	<b>29 720</b>	<b>31 013</b>	<b>32 305</b>	<b>33 597</b>	<b>34 889</b>	<b>36 181</b>	<b>37 474</b>	<b>38 766</b>

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>40 058</b>	<b>41 350</b>	<b>42 642</b>	<b>43 935</b>	<b>45 227</b>	<b>46 519</b>	<b>47 811</b>	<b>49 103</b>	<b>50 396</b>	<b>51 688</b>	<b>52 980</b>

**N.B.-** Toutefois, si votre situation familiale a évolué depuis 2010 (décès, perte d'emploi,...) entraînant une diminution des ressources par rapport à 2010 il est conseillé de remplir un dossier.